

La capitale de la Côte d'Ivoire, Abidjan, a accueilli du 28 au 30 novembre 1998 le premier séminaire régional sur la femme et le sport destiné aux Comités Nationaux Olympiques africains d'expression française et lusophone, et organisé par la section du CIO de la promotion de la femme, en collaboration avec le Comité Olympique Ivoirien.

Séminaire

régional sur la femme et le sport en Afrique

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre ivoirien de la Jeunesse et des Sports, Siguidé Soumahoro, en présence de Louis Guirandou N'Diaye, membre du CIO et président du CNO, de Lassana Palenfo, président de la Confédération africaine de judo, de Gabriel Lophoury, président de la Confédération africaine de volleyball ainsi que de nombreuses personnalités locales. Le CIO était représenté par Fékrou Kidane, directeur de la coopération internationale et de la communication, Katia Mascagni Stivachtis, chef de la section de la promotion de la femme et Nicole Girard-Savoy, chef de projets à la Solidarité Olympique. Ce séminaire a rassemblé des représentantes de 29 CNO, tra-

vaillant dans le milieu sportif national au niveau d'organisations inter et non gouvernementales.

Lors de son intervention, le ministre a souligné que *"le phénomène sportif est tel de nos jours qu'on ne peut pas le circonscrire à un groupe de pays donnés, ni à une catégorie sociale, encore moins à un genre. (...) Il s'agit par ce thème de rompre avec certains préjugés persistants, ancrés sur des considérations socioculturelles et religieuses"*. *"Ainsi", a-t-il ajouté "le sport devient une force socialisante, un instrument pour élever le niveau d'éducation et pour aider le plus grand nombre de gens à s'assumer et à assumer leurs responsabilités. (...) Il s'agit pour*

elles [les femmes] de prendre leur part de raison dans ce domaine". A ce titre, le ministre Soumahoro s'est engagé à prendre en compte les recommandations formulées durant ce séminaire pour améliorer la promotion du sport féminin en Côte d'Ivoire.

Louis Guirandou N'Diaye a pour sa part rappelé que *"le droit au sport rejoint le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à la sécurité, bref tous les droits généralement reconnus à l'Homme"* et que *"les tabous et les principales pesanteurs d'ordre culturel et psychologique ne sont pas insurmontables pour les femmes. (...) Le fait d'en discuter constitue une ébauche de solution"*. Dans son message aux participants, Anita L. DeFrantz, vice-présidente du CIO et présidente du Groupe de travail "Femme et Sport", a rappelé que *"bien que la place de la femme dans la société et dans le sport dépende principalement du contexte social, politique, économique et culturel dans lequel elle vit, il est essentiel que toutes les organisations sportives et les personnes chargées de l'activité physique et du sport fournissent les efforts nécessaires pour que les femmes puissent avoir les mêmes opportunités que les hommes dans le mouvement sportif"*.

Durant trois journées, les différentes problématiques liées à la participation des femmes dans le sport ont été abordées. Au travers de présentations et de discussions, les déléguées ont eu l'occasion d'échanger leurs expériences personnelles et de prendre



Photo de famille avec (au centre) le ministre Siguidé Soumahoro et (à sa d.) le membre du CIO Louis Guirandou N'Diaye, Katia Mascagni Stivachtis et Nicole Girard-Savoy.

connaissance des programmes d'assistance et de formation dont elles peuvent bénéficier à travers le Mouvement olympique et les structures gouvernementales responsables du sport dans leur pays. A l'issue des débats, une série de recommandations (voir encadré) a été adoptée par les partici-

pantes en vue de solliciter un soutien accru des acteurs du monde sportif pour la promotion des femmes dans le sport en Afrique.

Il est évident que le dynamisme des déléguées a contribué au succès de ce séminaire, qui a permis de mettre en exergue, une fois encore, la volonté

et la capacité des femmes africaines à oeuvrer pour le développement du sport national et international. Il revient à présent au Mouvement olympique et aux gouvernements de leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs.

Katia Mascagni Stivachtis

Résolution

Les participantes,

Félicitant le Comité International Olympique d'avoir pris l'initiative d'organiser un séminaire régional sur la femme et le sport pour les Comités Nationaux Olympiques d'Afrique d'expression française et portugaise;

Rappelant que le but du Mouvement olympique est de bâtir un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique, basé sur le principe de l'égalité des sexes;

Rappelant la décision du Comité International Olympique qui préconise que tous les Comités Nationaux Olympiques et les Fédérations internationales de sports réservent, d'ici l'an 2000, au minimum 10% des postes de leurs structures décisionnelles à des femmes, ce pourcentage devant passer à 20% pour l'an 2005;

Rappelant les conventions et instruments légaux adoptés par les organisations internationales qui préconisent l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Plan d'Action de la 4e Conférence mondiale des femmes de Pékin, la Charte Internationale de l'éducation physique et du sport, la Déclaration de Brighton et l'Appel d'action de Windhoek;

Reconnaissant que l'éducation physique et sportive à l'école est un facteur déterminant indispensable au développement de l'activité physique et du sport;

Soulignant que l'activité physique et sportive est un élément fondamental pour

assurer le bien-être et la santé physique et mentale de l'ensemble de la population, et des femmes en particulier;

Conscientes des difficultés économiques, culturelles et structurelles qui placent souvent le sport derrière d'autres priorités;

Soulignant les difficultés d'accès à l'information et sa diffusion entre les membres du Mouvement olympique et les organisations inter- et non gouvernementales chargées de l'activité physique et du sport;

Rappelant que la femme africaine joue un rôle essentiel dans la structure familiale et dans l'éducation des enfants;

Considérant la volonté exprimée par les participantes de s'organiser pour obtenir une meilleure participation des femmes dans le Mouvement olympique et sportif;

Exhortent le Comité International Olympique, les Fédérations nationales et Internationales de sports, les Confédérations africaines de sports, les Comités Nationaux Olympiques Africains, l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA) et l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA), à mettre en oeuvre des programmes d'actions en faveur de la promotion et de la participation de la femme dans le sport

Demandent aux gouvernements, notamment aux ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Education nationale, de la Santé, de la Promotion de la Femme et de la Famille, ainsi qu'aux organisations inter gouvernementales régionales et internationales, notamment le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA), la Confédération des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression française

(CONFEJES), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de mettre en place, ou de renforcer des politiques de promotion et de développement du rôle de la femme dans l'éducation physique et le sport, lui permettant de s'exprimer à tous les niveaux.

Exhortent les différents partenaires chargés de l'activité physique et du sport à institutionnaliser leur concertation et leur coopération à travers la création de forums nationaux incluant la femme et le sport.

Demandent aux différents partenaires de permettre aux femmes de bénéficier de programmes spécifiques de formation pour athlètes, entraîneurs, dirigeantes, administratrices, médecins et journalistes du sport au niveau national, régional et international.

Insistent sur le développement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et sur la revalorisation des métiers en matière d'éducation physique et du sport

Encouragent les organisations chargées de l'activité physique et du sport à coopérer avec les associations de promotion de la femme.

Souhaitent que le sport féminin bénéficie d'une couverture plus étendue et appréciée par les médias.

S'engagent à promouvoir les idées précitées, à participer aux actions engagées et à oeuvrer à la promotion du rôle de la femme dans le sport

Abidjan, le 30 novembre 1998.